

L'ELECTROHYPERSENSIBILITE

Nous constatons ces dernières années une augmentation dramatique de maladies graves et chroniques telles que :

Les symptômes généralement constatés à l'utilisation du téléphone portable :

- douleur et/ou une chaleur dans l'oreille
- troubles de la sensibilité superficielle à type de dysesthésies (fourmillement, picotements, brûlures, voire prurit) au niveau du visage, du cuir chevelu ou du bras.

Puis peu à peu, et de façon permanente :

- maux de tête, associés de façon caractéristique à une raideur et douleur de la nuque
- acouphènes, hyperacousie
- troubles visuels à type de vision floue,
- anomalies de la sensibilité profonde (faux vertiges), malaises
- lésions cutanées avec sensation de brûlures (causalgies) et/ou un prurit,
- troubles musculaires (myalgies, spasmes, fasciculations) et/ou articulaires (arthralgies, raideurs)
- troubles cognitifs.

En deuxième phase :

- apparition de troubles cognitifs sévères (déficit de l'attention et de la concentration, perte de la mémoire immédiate)
- symptômes végétatifs sympathicomimétiques (oppression thoracique, tachycardie)
- troubles digestifs ou urinaires,
- insomnie, fatigue chronique et éventuellement tendance dépressive.

Et enfin, en l'absence de traitement et de mesure de protection, l'évolution est marquée par la constitution progressive de lésions anatomopathologiques, totalement irréversibles : syndrome confusionnel, absences, désorientation temporo spatiale ou état de démence s'apparentant à une maladie d'Alzheimer y compris chez les sujets jeunes.

Chez l'enfant : maux de tête et troubles du sommeil, dyslexie, troubles de l'attention et de la concentration, perte de mémoire de fixation, parfois troubles du comportement (enfant refusant d'aller à l'école sans raison).

Nous constatons souvent une corrélation dans le temps et dans l'espace, entre l'apparition de ces troubles et le début de l'extension de l'irradiation par des ondes électromagnétiques, dans des cas comme :

- l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile dans les environs du domicile ou du lieu de travail
- l'utilisation intensive d'un téléphone portable
- l'utilisation d'un téléphone sans fil de type DECT à domicile ou au travail.

Les champs électromagnétiques semblent donc pour partie expliquer l'apparition de ces troubles.

Comme l'indique la **Déclaration scientifique Internationale sur l'Electrohypersensibilité et la sensibilité aux produits chimiques signée par des scientifiques et médecins du monde entier réunis à l'Académie Royale de Médecine à Bruxelles en mai 2015**, à l'initiative de l'ECERI, des marqueurs biologiques ont été identifiés chez les malades électrohypersensibles qui permettent d'établir l'existence de véritables pathologies invalidantes. A tel point que certaines personnes doivent s'isoler des endroits pollués par les champs électromagnétiques (wifi, téléphonie mobile ...) afin de continuer à vivre dans les conditions les plus normales possibles. **Pour autant, cette pathologie n'est toujours pas reconnue par les autorités sanitaires françaises.**

Cette pathologie étant complexe et multifactorielle, les médecins et professionnels de santé sont démunis face à ces personnes dont la souffrance physique est réelle et les symptômes avérés. Ils ont besoin d'être mieux informés sur les impacts sanitaires des champs électromagnétiques et d'être dotés d'outils pour mieux aider ces patients. Même si une controverse scientifique demeure à certains égards sur le sujet, ces patients existent et des réponses doivent leur être apportées médicalement pour atténuer leur souffrance.

Il nous semble indispensable, par précaution, d'abaisser l'exposition générale de la population aux champs électromagnétiques ; notamment pour ce qui est des enfants, de réduire leur exposition à la wifi et aux tablettes dans les établissements scolaires.

Une recherche indépendante et approfondie doit être menée sur le sujet et les personnes électrohypersensibles doivent pouvoir se réfugier dans des zones blanches.

Enfin, les décisions de certaines Maisons Départementales des Personnes Handicapées de reconnaître l'électrohypersensibilité comme handicap doivent être définitivement validées et appliquées par toutes les MDPH pour que les personnes électrohypersensibles soient toutes prises en charge.

Source : Appel de Médecins et Professionnels de santé à l'occasion du colloque du 11 février 2016 à l'Assemblée nationale, proposé par Laurence ABEILLE Députée et Michèle RIVASI Députée européenne.

Fédération Drôme Ardèche Isère des collectifs de riverains d'antennes relais
Blog : federationcol.skyrock.com
Mel : feddromardiser@orange.fr ou fedeantennesrelais@gmail.com
Facebook : Federation antennes relais

Téléphonie mobile : les bons réflexes

Pas de téléphone mobile pour les enfants et les moins de 15 ans. La croissance de leur organisme les rend particulièrement vulnérable à tous les rayonnements électromagnétiques, y compris ceux des mobiles. La notion de cumul de doses entre aussi en compte. Plus l'on s'expose tôt, plus les doses de rayonnement accumulées seront importantes. L'accès à un téléphone mobile doit être exceptionnel, en cas d'urgence par exemple.

Les femmes enceintes et les personnes équipées d'appareils médicaux (stimulateur cardiaque, appareil auditif, etc.) devraient éviter de téléphoner avec un mobile. L'eau du placenta et les cellules de l'embryon sont très sensibles aux champs rayonnés. **Il est officiellement recommandé de ne jamais approcher un téléphone mobile en fonctionnement à moins de 20 cm d'un implant cardiaque**, afin de limiter le risque de défaillance électronique provoquée par l'énergie dégagée par le portable.

Choisir et utiliser un téléphone mobile dont la valeur de DAS est la plus basse possible, de préférence toujours inférieure à 0,7 W/Kg .

Ne pas porter son téléphone dans la pochette de la chemise, à l'aisselle ou à la ceinture de son pantalon. Tenir l'antenne du téléphone le plus éloigné possible de soi. Même lors de l'envoi d'un SMS.

Utiliser systématiquement le kit piéton livré avec votre téléphone de façon à tenir l'appareil éloigné de votre oreille (et de votre cerveau) le temps de la conversation. Préférez toujours l'oreillette avec un fil à un éventuel gadget sans fil.

Limitier le nombre et la durée de vos appels. Pas plus de 5 ou 6 fois par jour par exemple, ni plus de 2 ou 3 minutes d'affilée à chaque fois. Respecter un temps moyen de 1h30 en chaque appel.

Ne téléphoner que dans des conditions de réception maximum : dès que votre écran affiche les "4 barrettes" de réseau, pas moins. Pour chaque barrette manquante, le rayonnement émis par le portable pour se connecter est multiplié par 2.

Ne pas téléphoner en vous déplaçant, ni en train, ni en voiture, ni en bus, ni à pied, ni à cheval, ni en vélo, ni en bateau, ni en patinette, ni en roller etc...

Ne pas téléphoner en voiture, même à l'arrêt, ou dans tout autre infrastructure métallique. Un effet dit "cage de Faraday" emprisonne et répercute les ondes émises par le portable, le rayonnement subi est alors maximum au centre de la "cage". Dans une voiture, cela se situe à la hauteur de votre tête.

Le temps de joindre votre correspondant, conserver le mobile à la verticale et éloigné de vous tant que la première sonnerie n'a pas retentit, souvent un bip ou un signal visuel vous indique que vous êtes en connexion avec le numéro appelé.

Ne pas oublier : lorsque vous utilisez votre téléphone mobile en public, vos voisins subissent le rayonnement émis par le téléphone. S'éloigner permet de leur éviter cette exposition passive

La nuit, ne jamais conserver un téléphone mobile allumé à moins de 50 cm de votre tête. Toujours l'éteindre pour limiter le rayonnement (et celle de l'antenne relais avec lequel il communique).

SOURCE DOCUMENTAIRE : CRIIREM (criirem.org)

Fédération Drôme Ardèche Isère des Collectifs de Riverains d'antennes relais :

Blog : federacioncol.skyrock.com

Facebook : Federation antennes relais

Mel : feddromardiser@orange.fr ou fedeantennesrelais@gmail.com

Comment limiter son exposition au Wifi

Voici nos six recommandations pour quiconque souhaite limiter son exposition au Wi-fi et le risque de développer des troubles au fil du temps (au bout de 6 mois ou 2 ans par exemple, selon la sensibilité des personnes et les "doses" rayonnées).

1- En cas de box Wi-fi utilisée à domicile, avec un ordinateur fixe, **désactiver l'option Wi-fi et préférer un câble réseau pour relier l'ordinateur au modem.**

2- **Ne pas entrer en contact avec la borne Wi-fi, s'en tenir à une distance respectable**, au moins 1 mètre par exemple, afin de réduire l'exposition des personnes les plus proches (tout dépend bien sûr de la puissance de la "box". Plus sa puissance rayonnée est importante, plus la "distance de sécurité" augmente).

3- **Ne pas laisser les enfants poser sur leurs jambes ou sur leur ventre un ordinateur portable connecté en mode Wi-fi.** Au contact de la peau, donc au plus près de la source des émissions Wi-fi de l'ordinateur, la dose de rayonnement subi serait équivalente à l'exposition d'un téléphone mobile, dont l'usage est déconseillé pour les enfants de moins de 15 ans. (cf recommandations du Mobile Telecommunications and Health Research, organisme britannique cofinancé par le gouvernement et les opérateurs mobiles)

4- Ne pas se positionner non plus entre la borne Wi-fi et les ordinateurs qui s'y connectent, de façon à **ne pas "couper" le faisceau en interposant son corps au milieu.**

5- **Concernant les téléphones Wi-fi, limiter le nombre et surtout la durée de vos appels** en situation Wi-fi. Tous les conseils de précaution concernant les usagers de téléphone mobile GSM ou UMTS restent valables. (cf recommandations de la Fondation Santé Radio Fréquences, et fiche 12 conseils du (riirem)

6- **Évitez une exposition permanente** en laissant fonctionner votre boîtier 24 heures/24. Pensez à le débrancher chaque soir. Ce conseil est d'autant plus valable chez un particulier et/ou en appartement. Comme tout rayonnement électromagnétique, vos voisins sont exposés à une "pollution passive" lorsque le Wi-fi fonctionne.

SOURCE DOCUMENTAIRE : CRIIREM (criirem.org)

Fédération Drôme Ardèche Isère des Collectifs de Riverains d'antennes relais :

Blog : federationcol.skyrock.com

Facebook : Federation antennes relais

Mel : feddromardiser@orange.fr ou fedeantennesrelais@gmail.com